



**HAL**  
open science

## La cabale des Médailles. Une affaire de spiritualité "extraordinaire" à Nancy (1644-1648)

Sophie Houdard

► **To cite this version:**

Sophie Houdard. La cabale des Médailles. Une affaire de spiritualité "extraordinaire" à Nancy (1644-1648). Archivio italiano per la storia della pietà, 2018, pp.41-56. hal-01688745

**HAL Id: hal-01688745**

**<https://hal-univ-paris3.archives-ouvertes.fr/hal-01688745>**

Submitted on 4 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOPHIE HOUDARD

## LA CABALE DES MÉDAILLISTES

UNE AFFAIRE DE SPIRITUALITÉ «EXTRAORDINAIRE»  
À NANCY (1644-1648)

«Médaille», est une petite pièce de métal ou de pâte ou de cire, où est empreinte l'image d'un saint ou de quelques mystère à laquelle il y a des indulgences attachées par la bénédiction qu'en a fait le Pape. Les médailles bénites s'attachent à des chapelets, s'enchâssent en des *Agnus Dei*, en des reliquaires.

(*Dictionnaire universel de Furetière*, 1690)

L'affaire des «Médailistes» concerne le scandale suscité par un culte étrange établi dans la communauté du noviciat des Jésuites de Nancy en Lorraine mettant en cause quatre religieux (les pères Jean d'Argombat, Charles Seglière, René de Trans et Nicolas Javelle) et la fondatrice de l'ordre de Notre-Dame du Refuge, la mère Marie-Elisabeth de la Croix de Jésus. L'épais dossier de documents conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France atteste de l'ampleur de l'enquête et du procès romain qui ont abouti d'abord à la condamnation des pères, puis à leur seule exclusion de la Compagnie de Jésus<sup>1</sup>. L'affaire a retenu l'attention des historiens de la Lorraine, comme Dom Calmet et Christian Pfister<sup>2</sup>, puis des psychologues, car la mère mise en cause est l'ancienne possédée Elisabeth de Ranfaing connue des spécialistes de

<sup>1</sup> *Recueil de diverses pièces concernant l'affaire que les pères Nicolas Javelle, Charles Seiglière, René de Trans et Jean d'Argombat, profès de la Compagnie de Jésus ont eue contre les PP Jésuites au tribunal de l'inquisition à Rome*, BNF, Ms Français 494.

<sup>2</sup> A. Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, À Nancy – J.-B. Cusson, 1728; C. Pfister, *L'énergumène de Lorraine, Elisabeth de Ranfaing et le couvent du Refuge*, Nancy, Berger-Levrault, Nancy, 1901.

ce qu'on appelait encore dans les années cinquante la «démonopathie»<sup>3</sup>. Plus récemment, des chercheurs ont ouvert ce très riche dossier en le situant au carrefour de l'hétérodoxie, de la dissidence, de la possession et des formes extraordinaires de la spiritualité mystique du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Si la «conversion» de la possédée en mère spirituelle évoque par bien des aspects le destin de la mère supérieure des Ursulines de Loudun, Jeanne des Anges<sup>5</sup>, elle s'en démarque – sans que cela ait semblé-t-il beaucoup été observé – par la place qu'y tiennent les objets, ce qui justifie le terme péjoratif de «Médaillistes» pour désigner les membres du groupe spirituel au cœur de l'enquête.

Les accusations, comme on le verra, mettent en lumière les agissements d'une congrégation ou confraternité dont 16 articles accusatoires définissent les pratiques comme «société clandestine» que reliaient le secret, les vœux d'oblation totale et le port de médailles au bras gauche. Les articles soulignent le fétichisme superstitieux du groupe, tandis que les justifications des accusés défendent des usages pieux. L'affaire montre que la matérialité des pratiques dévotes est en pleine mutation, puisqu'elle sert à la fois à dévaluer un groupe spirituel dissident et qu'elle constitue au contraire pour les accusés un lien spirituel efficace avec le monde divin. L'objet paraît donc entrer dans la Lorraine du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle en une zone trouble où il participe de la sorcellerie autant que de la spiritualité: on verra que cette incertitude, que l'affaire des Médaillistes permet d'apprécier, ne peut pas être expliquée seulement comme le résultat d'une caricature à charge. L'argument des médailles abusives ou magiques permet certes aux Jésuites venus de Champagne de monter un dossier judiciaire en identifiant une secte. Ce faisant, les accusations (et surtout les justifications) montrent aussi que les autorités jésuites prennent leurs distances avec des pratiques spirituelles lorraines où les médailles et les esprits angéliques ont leur rôle à jouer.

<sup>3</sup> *Un cas énigmatique de possession diabolique en Lorraine au XVII<sup>e</sup> siècle Elisabeth de Ranfaing L'énergumène de Nancy fondatrice de l'ordre du Refuge. Etude historique et psychomédicale*, éd. par E. Delcambre – J. Lhermite, Nancy, Au siège de la société d'archéologie lorraine, 1956.

<sup>4</sup> S. Ferber, *Cultivating Charisma: Elisabeth de Ranfaing, and the Médailliste Cult In Seventeenth-Century Lorraine*, in *Rituals, Images and Words: Varieties of Cultural expression in the Late Medieval and Early Modern Europe*, edited by F. W. Kent – Ch. Zika, Turnhout, Brepols, 2005, pp. 55-84; M. Sluhovsky, *Believe Not Every Spirit, Possession, Mysticism and Discernment in Early Modern Catholicism*, Chicago, The University of Chicago Press, 2007.

<sup>5</sup> M. de Certeau, *La possession de Loudun (1973)*, édition revue par L. Giard, Paris, Gallimard, 2005.

C'est sur un échantillon d'histoire des dévotions mystiques et de leur cadrage politique et institutionnel que nous voudrions à notre tour entrouvrir le dossier des Médaillistes lorrains en suivant la chronologie de la procédure dont il nous reste des traces.

On verra comment cette affaire des «Médaillistes», terme péjoratif pour désigner les membres d'une association spirituelle, fait voir les pratiques matérielles d'une spiritualité où le combat avec le démon constitue l'armature d'une rénovation religieuse devenue inacceptable en France et dans les territoires désormais sous contrôle français.

### *Médaille ou talisman?*

Avant d'entrer dans cette affaire, il ne sera pas inutile d'évoquer même schématiquement le statut des objets dévotionnels au début de l'époque moderne. En effet, porter certains d'entre eux n'est pas un acte neutre dans l'Europe du premier XVII<sup>e</sup> siècle. Comme l'ont montré les travaux d'histoire matérielle, le port d'une médaille ou d'un chapelet<sup>6</sup> constitue un affichage confessionnel catholique, voire le signe d'une dévotion intense. Depuis le concile de Trente et durant la Contre-Réforme, les institutions ecclésiastiques veillent à développer ces formes de piété, comme le montre leur attachement aux médailles de pèlerinage et à leur appropriation dans des pratiques de dévotion personnelles. Mais elles veillent aussi à encadrer ces usages, en produisant par exemple des normes iconographiques destinées à favoriser des stéréotypes contre la prolifération commerciale des «images» et contre l'hétérodoxie des formes de privatisation, le fidèle devant honorer le prototype sacré (Jésus, la Vierge) et non sa vaine et diverse représentation<sup>7</sup>. La remontée vers le modèle original est toujours invoquée pour prémunir ces dévotions des accusations des réformés contre l'idolâtrie ou la magie.

<sup>6</sup> Le crucifix parce qu'il est répandu aussi chez les Protestants ne joue pas le même rôle identitaire.

<sup>7</sup> O. Christin, *Un portrait de famille, entre image de soi et proclamation de foi*, in *Allemagne Plurielle, Mélanges Etienne François: contribution à l'Histoire franco-allemande, du XVI<sup>e</sup> siècle au temps présent*, sous la direction de P. Schöttler – P. Veit – M. Werner., Göttingen, Wallstein Verlag, s. d., pp. 69-76. E. Friant, *De l'objet culturel à l'objet commercial. Les enseignes et médailles de pèlerinage (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, in *De l'objet culturel à l'œuvre d'art en Europe: repères de transition*, réunis et édités par F. Müller, Genève, 116, Droz, 2013, pp. 273-288, ainsi que sa thèse; Id., *Le Catholicisme matériel. Les objets de la piété privée dans la France des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, soutenue en 2009 à l'université de Nancy 2. Rappelons que dans le français classique, le terme d'image désigne une représentation artificielle peinte ou sculptée, le terme englobe donc aussi les statues.

Si l'institution produit sans trop de difficultés des normes de fabrication et de commercialisation, il lui est plus difficile de contrôler l'ostentation d'objets qui fonctionnent comme des signes identitaires chez les convertis (c'est le cas au moins dans les terres de mission) et comme des preuves visibles de sainteté chez tous ceux qui en font un usage exemplaire dans la mise en scène de leur dévotion personnelle où c'est l'objet (chapelet, médaille) qui fait la distinction, par exemple dans la peinture, entre un portrait mondain et un portrait à valeur religieuse<sup>8</sup>. Ainsi, la thèse d'Emmanuelle Friant suit les parcours complexes d'une «intrusion» de l'objet dans la représentation du croyant fervent, chez les laïcs «ordinaires», mais aussi dans les portraits de saints qui se focalisent alors sur des objets qui se substituent à l'époque moderne aux scènes qui jusque là représentaient traditionnellement leur existence. Avec l'essor de cette nouvelle sémiotisation picturale de la sainteté et le développement exceptionnel d'objets dans les *Vies* des saints et des dévots, c'est la relation affective qui l'emporte pour souligner l'attachement du fidèle comme du saint à une piété personnelle, exemplaire et constante<sup>9</sup>. La médaille, davantage que le chapelet, joue un rôle central dans cette ostentation. C'est le cas de la sœur Françoise du Très Saint Sacrement, carmélite déchaussée espagnole du début du XVII<sup>e</sup> siècle, sujette aux apparitions des âmes du purgatoire et fervente, décrite dans une traduction française tardive comme particulièrement attachée à exhiber des objets qui s'ajoutent à ses impressionnantes pratiques de mortification:

Elle récitait à toutes heures le Rosaire pour elles (les âmes du purgatoire), et à chaque *Ave Maria*, elle repetoit quelque devotion que luy enseignoit sa pieuse affection, disant *Resquiescant in pace*. Elle marchoit chargée de Medailles et d'Indulgences, qu'elle procuroit de gagner aux Stations et jours de Communion (...) <sup>10</sup>.

<sup>8</sup> A Rome, le maître du Sacré Palais surveille depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle la production de médailles. L'inquisition quant à elle, exerce un contrôle supranational sur la pratique religieuse quotidienne des fidèles. Après 1625, les médailles seront au centre de cas de sainteté simulée traités par l'inquisition et dans la «gestion» des indulgences: L. Simonato, *Medaglie*, in *Dizionario storico dell'Inquisizione*, a cura di A. Prosperi – V. Lavenia – J. Tedeschi, vol. I, Pisa, Edizioni della Normale, 2010, vol. 1, l'article *Medaglie* de Lucia Simonato, pp. 1013-1014.

<sup>9</sup> Emmanuelle Friant montre que l'objet dévotionnel a tendance au XVII<sup>e</sup> siècle à accessoiriser, si l'on peut dire, les portraits féminins, tandis que les portraits masculins continuent d'exhiber plutôt des objets symboliques de la vie sociale ou politique: Friant, *De l'objet culturel à l'objet commercial*, p. 280.

<sup>10</sup> *Lumière aux vivants par l'expérience des morts ou diverses apparitions des âmes de purgatoire de nostre siècle* (...), imprimées en langue espagnole, par J. de Palafox et traduites fidelement en François par le R. P. A. de S. Jacques, Carme déchaussé, à Lyon,

Révélation, souffrance, médailles sont quelques traits propres à ces dévotions «extraordinaires» dont se méfient depuis le début du siècle les autorités religieuses tandis que, pour l'auteur de cette traduction apologétique, ce sont au contraire les signes incontestables d'une relation mystique exceptionnelle avec le divin: que l'objet puisse être le véhicule d'une intériorité offerte au divin ne va pas de soi et marque la ligne de séparation entre des formes de spiritualité abstraites, sans images, dépouillées et le domaine de l'extraordinaire matériel offert au soupçon.

Avec les médailles – et c'est ce que l'affaire des Médaillistes fait voir –, le domaine de la magie superstitieuse et celui de la mystique entrent dans une dangereuse proximité, les usages thaumaturgiques menaçant, selon le magistère, de transformer la médaille en talisman<sup>11</sup>. La médaille est d'un côté un moyen efficace pour se débarrasser des groupes spirituels marginaux, de l'autre, elle est le moyen de souder une incorporation dans des pratiques collectives: la médaille produit matériellement un groupe qu'il ne sera pas difficile de dénoncer comme conventicule magique. Cet épisode judiciaire nous paraît contribuer à une possible étude d'anthropologie de la superstition, comme forme spécifique du religieux<sup>12</sup>.

### *La congrégation de l'assurance du salut.*

Le père Jacques Dinet (1584-1653), provincial des Jésuites de France jusqu'en 1642 et de Champagne entre 1643 et 1647, ancien confesseur de Louis XIII, est envoyé en 1643 à Nancy pour mettre de l'ordre dans la Compagnie maintenant que la région est passée sous domination française. La décennie 1630-1640 a été marquée en Lorraine par une situation calamiteuse: les pillages, la peste, la lutte qui s'éternise entre

Chez Pierre Guillimin, 1675. Voir les tableaux donnés par Emmanuelle Friant sur le pourcentage dominant de médailles parmi les objets dévots chargés de symboliser une identité catholique forte, pp. 408-409.

<sup>11</sup> À l'entrée «talisman» du *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (1690), on peut lire: «on abuse le peuple credule et superstitieux avec des talismans (...) Du Cange croit qu'il vient de *talamascis litteris*, qui sont des chiffres et lettres secrettes, ou caractères inconnus dont se servent les Sorciers (...)» (*inseririe città di edizione e numero di pagina ?*). Souvent, les médailles servent en effet à guérir, empêchent la foudre et protègent les récoltes. Les pères de la communauté de Nancy reconnaîtront d'ailleurs sans difficulté ces usages protecteurs et thaumaturgiques.

<sup>12</sup> L'objet religieux et magique, sans les séparer et sans les distinguer en termes de valeurs, doit permettre de pratiquer ce type d'étude en l'historicisant. Nous renvoyons pour cela aux multiples travaux que mène dans cette direction l'anthropologue Jean-Pierre Albert (Université de Toulouse, LISST).

Français, Espagnols et Impériaux ont mis le pays dans un état de désorganisation complète<sup>13</sup>. Le nouveau contexte politique explique la facilité avec laquelle les autorités jésuites françaises vont pouvoir mener une enquête sans rencontrer d'oppositions politiques locales, les autorités ducales ayant dû accepter la présence des officiers royaux pour administrer Metz, Toul, Verdun et Nancy. Les soutiens politiques dont avait bénéficié la possédée Elisabeth de Ranfaing durant le temps de sa possession (1618-1625) et sa délivrance et qui avaient aidé à la fondation de la maison du Refuge<sup>14</sup> – sous la protection du duc Charles IV en 1627, avec la confirmation de l'évêque de Toul, le cardinal Nicolas-François de Lorraine – ne sont plus actifs<sup>15</sup>. Au moment où l'affaire des Médailles commence les réseaux qui avaient soutenu l'ex-possédée dans ses entreprises religieuses, favorisé la transformation du Refuge en une maison conventuelle et accéléré la prise d'habit d'Elisabeth en mère Marie-Elisabeth de la Croix de Jésus ont déserté la scène politique et religieuse nancéenne. Elisabeth de Ranfaing qui avait obtenu l'accord de Rome pour fonder avec ses trois filles des communautés dans l'est et le sud-est de la France, cette dorsale catholique destinée à faire rempart aux protestants, se retrouve vingt ans plus tard au cœur d'une affaire qui prend la tournure d'un «cadrage» interne à la Compagnie de Jésus.

On comprend dans ces conditions que les inculpés en aient appelé à l'évêque de Châlons, de Toulouse et de Langres pour abus contre le jésuite Dinet, car depuis les années de la possession diabolique (c'est-à-

<sup>13</sup> Nancy comptait 16.000 habitants en 1628 et seulement 5.000 en 1645. La crise de subsistances et l'ampleur de la dépopulation sont colossales dans toute la Lorraine qui a perdu au moins 60% de sa population à la fin de la guerre de Trente ans.

<sup>14</sup> Robert Mandrou fournit un résumé sommaire mais très clair des deux périodes de la vie d'Elisabeth de Ranfaing en possédée, puis en mère spirituelle, dans *Magistrats et sorciers en France au XVIIe siècle, Une analyse de psychologie historique*, Paris, Les Éditions du Seuil, 1980, pp. 246-251. Le Refuge qu'elle fait ouvrir pour les filles «repenties» est d'une sévérité extrême (selon Nicolas Frizon, l'un de ses biographes, le sang y ruissellerait sur les murs). Indépendamment de l'exagération possible, le Refuge est l'une de ces prisons pour les vagabondes et les prostituées. L'ascétisme rigoureux contre le corps se manifeste au XVII<sup>e</sup> siècle dans bien des fondations de l'époque (comme les madelonnettes ou les autres Refuges ouverts au même moment par saint Jean Eudes [1601-1678]). Voir H. Say, *Filles abandonnées, perdues ou repenties: le Refuge de Nancy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, in «VST-Vie sociale et traitements», 70 (2002), 2, pp. 29-37.

<sup>15</sup> On se reportera à la très sérieuse mise au point de Marie-Catherine Vignal-Souleyreau sur le morcellement de la Lorraine au XVII<sup>e</sup> siècle et de ses frontières (politiques, douanières et ecclésiastiques). Son travail fait une place rapide mais intéressante à la vague de sorcellerie jusqu'en 1632 en Lorraine et à la frontière lotharingienne qui entoure le rêve politique d'une cité chrétienne dont le prince aurait été le duc, *Religion et politique en Lorraine au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, «Europa moderna», 1, 2010, pp. 51-90.



dire depuis 1620), c'est une religiosité intégrée au catholicisme ducal qui s'était mise en place autour d'Elisabeth et qui se trouve alors isolée<sup>16</sup>.

L'enquête permet au père Dinet d'établir une liste de 16 articles qui construisent la vie sectaire de la communauté, dès le premier article désignée comme une «ligue et société clandestine qu'ils appellent Congrégation ou autrement l'Ordre du Salut assuré dont le chef est cette possédée de Nancy, à laquelle ils n'admettent que des gens riches et bien pécunieux»<sup>17</sup>. Leur but serait de mettre en route «le grand œuvre de Jésus et de Marie» (art. 2) auquel ils se «vouent éternellement», de manière irrévocable. Ils s'appellent entre eux des «holocaustes» (sacrifiés), et leur obéissance à la mère spirituelle doit être supérieur aux vœux qui les lie à leurs supérieurs et même au pape (art. 3 et art. 4). Leur entreprise de rénovation de l'Église serait marquée par un fort enthousiasme eschatologique pour combattre, au sens propre, les institutions ecclésiastiques qu'ils pensent acquises au diable et aux magiciens. D'où l'usage des exorcismes comme forme de discernement qu'ils pratiqueraient en rebaptisant et consacrant les hosties qui ne l'auraient pas été par eux-mêmes (art. 8, 9). Ils sont, comme le souligne la désignation d'holocaustes, prêts au sacrifice pour rénover l'Église<sup>18</sup>, et tandis que les révélations de la possédée passent «pour articles de foy», il leur est interdit d'en douter ou d'en disputer au sein de la congrégation. Enfin, ils sont accusés de distribuer des médailles douées de vertu divine ainsi que des images de Jésus et Marie avec «des noms de Dieu en hébreu marqués de croix par dessus et par dessous» (art. 11, 12) qui peuvent «guérir, exciter à l'amour et apaiser des querelles» ou avoir des enfants. Les adhérents ou confédérés de la secte seraient «élevés en l'air par le Démon»<sup>19</sup> ce qu'ils

<sup>16</sup> Sur la possession de Nancy (1621-1622) et l'échec du minime Claude Pithoys qui a tenté en vain d'en dénoncer l'imposture dans sa *Découverte des faux possédez*, Châlons, G. Nobily, 1621, je me permets de renvoyer à S. Houdard, «*Et si le diable mentait?*». *L'échec de l'affaire de la possession de Nancy (1621-1622)*, in *Violence de l'interprétation (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.). Le texte devant l'inquisition*, éd. par A. Duprat, Leiden-Boston, Brill-Rodopi, 2016, pp. 141-161.

<sup>17</sup> Les articles en latin sont au fol. 42 du dossier de la BNF, la traduction française se trouve aux folios 824-825.

<sup>18</sup> Il est bon de rappeler que la rénovation est l'un des grands motifs des spiritualités catholiques radicales au XVII<sup>e</sup> siècle au moment où les églises nationales, surtout en France, négocient leur place dans et avec l'Etat. On ne citera qu'un cas exemplaire, celui de François Davant, dont les *Ceuvres de la Rénovation* constituent un ensemble colossal de manuscrits qui lui valent plusieurs séjours à la Bastille.

<sup>19</sup> En latin, il est écrit: «eorum aliquos reipsa a daemone arreptos fuisse constat in eoque summa perfectionem et Salutis signum constituunt», BNF, Ms Français 494, art. 13, fol. 42).



jugent une forme de perfection et le signe du salut (art. 13), et c'est encore au démon qu'ils demanderaient de l'aide pour tourmenter ceux qui sont irrémédiablement perdus. Enfin, ils souffrent l'aiguillon de la chair, refusent la confession, n'obéissent à aucune autorité instituée et veulent que leur faction soit toute «céleste».

La somme des articles qu'on a seulement résumés est un pot-pourri d'accusations qui remplissent les livres d'hérésiologie depuis que l'hérésie existe. Comme le résume François Marxer: «C'est une véritable communauté sectaire et silencieusement dissidente qui s'institue, dans une atmosphère apocalyptique enfiévrée, pour une réforme de l'Église (et de la Compagnie de Jésus, jugée effroyablement corrompue): nous sommes ainsi dans les derniers temps agités d'un grand affolement eschatologique<sup>20</sup>». S'il est dangereux de tenir pour acquis un dossier à charge qui force le trait et entend «boucler» le procès en multipliant les accusations de magie, de sorcellerie et de luxure, il est cependant exact que certains courants eschatologiques trouvent à se concrétiser au XVII<sup>e</sup> siècle dans les affaires de mystique extraordinaires liées à la possession. Ainsi à Aix-en-Provence au début du XVII<sup>e</sup> siècle et à Lille en 1620 un même réseau dominicain s'appuie sur le diable et les magiciens pour accélérer la venue de l'Antéchrist et la rénovation politico-religieuse<sup>21</sup>.

C'est surtout la dimension surnaturelle prêtée aux médailles qui fait problème pour les accusateurs qui affirment qu'elles seraient présentées par la mère spirituelle comme venant directement de la Trinité grâce à son bon Ange qui les aurait fait bénir. Dans ce court-circuit surnaturel, la mère serait considérée par les «associés» comme l'intermédiaire le plus direct avec les âmes du purgatoire et appelée pour cela «la petite Mère»<sup>22</sup>.

<sup>20</sup> F. Marxer, *Ranfainig*, in *Les femmes mystiques. Histoire et dictionnaire*, sous la direction de A. Fella, Paris, R. Laffont, 2013, p. 822.

<sup>21</sup> Sur l'affaire d'Aix-en-Provence, on lira le très récent ouvrage de J.-R. Fanlo, *L'Évangile du démon. La possession diabolique d'Aix-en-Provence (1610-1611)*, Paris, Champ Vallon, 2017. Voir également S. Houdard, *Les invasions mystiques Hétérodoxie, spiritualités et censures au début de l'époque moderne*, Paris, Les Belles Lettres, 2008, en particulier le chapitre 1 sur les années 1623 et 1624 où se construit l'illuminisme des *Alumbrados* qui prend dans son filet toutes les formes hétérodoxes de religiosités. Le *Mercurius français* de 1624 achèvera de diffuser largement en France ces faits ou ces fables qui, vrais ou faux, contiennent une forte puissance de contagion et dont se méfient les autorités même les plus incrédules. Sur l'eschatologie et la possession d'Aix, S. Clark, *Thinking with Demons. The Idea of Witchcraft in Early Modern Europe*, Oxford, Clarendon Press Oxford, 1997.

<sup>22</sup> Lettre latine du père Polycarpe capucin datant de 1628 signée à nouveau et traduite en français devant le notaire apostolique en décembre 1646, BNF, Ms Français 494, fol. 12.

Le nom de «Congrégation du salut assuré» que l'on trouve dès le premier article renvoie à une sorte d'impeccabilité de la fin des temps dont disposeraient les membres du groupe par leur usage de l'exorcisme pour purifier les assemblées, pratiquer la direction spirituelle et se protéger soi-même du mal qui s'est partout installé. Les médailles et les exorcismes constituent ici des modes de prophylaxie pour se purifier et se préparer à la grande rénovation qui approche. La communauté qui s'est formée autour de la mère Marie-Elisabeth de la Croix de Jésus paraît s'être substituée aux confréries de l'Ange gardien qui se sont développées à l'époque moderne dans le couvent des Minimes de Nancy. Au moment où l'affaire se déploie, Rome s'efforce d'ailleurs de canaliser ces associations périphériques en privilégiant des formes de sotériologie individuelle ou en centralisant celles que les villes et les États favorisaient jusqu'alors. Si l'on songe qu'en Lorraine, pendant toute la guerre, des chapelets ont mélangé les médailles avec effigies de saints à celles du Duc inséré dans le Rosaire, on peut imaginer que l'affaire a été aussi le moyen d'en finir avec un «patriotisme» catholique ducal que favorisaient les Cordeliers et surtout les Jésuites de Nancy.

Si rien n'est dit dans les articles et dans les interrogatoires du duc Charles IV, par contre l'usage de l'exorcisme et des anges (bons ou mauvais) entre dans les débats sur la grâce et sur la nature institutionnelle des médiations autorisées dont le groupe paraît s'être complètement émancipé. Le père Polycarpe, capucin, qui dénonce depuis longtemps les agissements de la mère et de sa communauté, écrit dans une lettre de dénonciation que la mère (qu'il ne manque jamais de décrire comme une ancienne possédée) donne, ou plutôt vend, des objets dotés de pouvoirs de guérison et d'indulgences que «les papes ne pouvaient révoquer ou abolir pour être conférées de Dieu extraordinairement»<sup>23</sup>.

C'est en s'appuyant sur la discipline ecclésiastique que le père Polycarpe espérait une intervention dès 1628, d'où son insistance à dénoncer le «parti» de la mère qui serait «au dessus du droit ecclésiastique» parce que «l'affaire lui est commis de Dieu immédiatement»<sup>24</sup>.

La mère et ses associés sont ainsi, selon lui et selon les Jésuites venus de France, coupables d'abus, de fausse sainteté et de simonie puisqu'ils vendent à de riches fidèles des biens spirituels.

<sup>23</sup> *Ibidem.*

<sup>24</sup> *Ibidem.*

*Symphorose et les «petits saints» de Lorraine.*

L'affaire serait moins passionnante, si l'on n'avait conservé aucun document justificatif de la part des pères jésuites accusés. Ainsi le père de Trans répond aux accusations en affirmant que depuis dix-huit ans environ et avec l'appui du père jésuite Poiré, il s'est lié «d'union de piété et de dévotion avec une personne religieuse», que Pierre de Bérulle, Pierre Coton et l'archevêque Porcelet de Maillanes ont soutenue et défendue au moment de ses tribulations démoniaques. Faire passer «cette union pour cabale dangereuse» constitue pour l'accusé une violence inouïe, «les cabales ne se faisant jamais que pour quelque accommodement temporel», alors que lui et les pères du groupe ont abandonné à Dieu «tous leurs interests»<sup>25</sup>.

Le père de Trans défend aussi le «pieux usage» des médailles qui «par les yeux portent doucement leur sacré visage (de Dieu et de sa Sainte Mère) et leur saint amour dans le cœur», comme y autorise le bréviaire, et il s'insurge contre la «calomnie» de ceux qui les décrivent «comme le symbole mystérieux des cabales et comme médailles enchantées et vendues simoniaquement pour de grosses sommes d'argent»<sup>26</sup>. Le père de Trans réfute le terme très négatif de cabale qui, dans le lexique français, renvoie groupements secrets (ligue, brigade, conspiration) qui nuisent à la tranquillité de l'Etat et qui fait glisser la communauté du côté du crime d'Etat.

L'une des justifications les plus intéressantes dont on dispose est une lettre anonyme (peut-être est-elle du père de Trans) en défense de la mère et de trois des religieux présentés sous les pseudonymes de Symphorose, Anastase, Théodore et Théodule. L'auteur affirme:

Il est vrai, affirme l'auteur, que qui veut d'entre nous porte une médaille qui contient les sacrés portraits de Jésus et de Marie, et nous la tenons souvent à la main afin de passer ces adorables et aimables objets des yeux au cœur et pour

<sup>25</sup> *Ibidem*, fol. 300. La nature de cette congrégation est problématique: si c'est une confraternité, elle devrait avoir obtenu une bulle ou un bref d'indulgences. Si c'est une congrégation affiliée à un ordre, elle ne devrait pas pouvoir se soustraire aux Supérieurs. Le terme de cabale, très péjoratif, la fait glisser du côté de cette «sainte association», créée en 1627 par le duc de Ventadour et qui deviendra la Compagnie du Saint-Sacrement, figure honnie de la «cabale des dévots» dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. G. Le Bras, *Les confréries chrétiennes. Problèmes et propositions*, «Revue historique de droit français et étranger», 19-20 (1940-1941), pp. 310-363: **MANCA LA PAGINA DELLA CITAZIONE**

<sup>26</sup> *Justifications d'une lettre du P. de Trans contre la mauvais foy dont elle a été publiée et interprétée*, BNF, Ms Français, 494, foll. 241 et 242.

les avoir plus commodement à la main à tous usages de devotion dont Jesus et Marie sont l'âme, nous l'attachons plus volontiers au bras et aussi de peur qu'elle ne s'égare comme il m'est arrivé souvent <sup>27</sup>.

Tout en défendant un usage banal, l'auteur s'aventure à décrire les opérations miraculeuses que les médailles ont provoquées:

J'ai vu ces aymables visages de Jesus et de Marie qui y sont empreints arracher en peu d'heures à l'Enfer avec des violences de grâce extraordinaires des proyes qui luy estoient des plus acquises, les mettant inopinément en voye moralement assuré du salut, qu'ils avaient longtemps désespéré<sup>28</sup>.

La formulation est aussi imprudente théologiquement que le nom donné à la congrégation («le Salut assuré»), puisque Symphorose met les damnés, si l'on en croit l'auteur, en capacité d'être sauvés. Une telle remarque dans une lettre de justification montre que la chose ne paraît pas trop grave. L'usage des exorcismes, l'aspersion d'eau bénite, l'application de médailles forment ici un mode de direction spirituelle par le discernement des esprits que l'ex-possédée a bien connu et qui a autrefois été pratiqué chez les Jésuites. Ignace de Loyola lui-même justifiait sa présentation de «l'Examen général de conscience» des *Exercices* en rappelant qu'il «présuppose qu'il y a en moi trois sortes de pensées: l'une qui m'est propre, qui naît de ma seule liberté, et de mon seul vouloir et deux autres qui viennent du dehors, l'une qui vient du bon esprit et l'autre du mauvais»<sup>29</sup>. Comme l'écrit Patrick Goujon, «l'homme dans le vocabulaire d'Ignace est un lieu de passage, de mouvements» qui donneront lieu au XVII<sup>e</sup> siècle à de redoutables interprétations: s'agit-il d'esprits? une motion doit-elle assurer de la conduite de soi? Surtout, ajoute-t-il, «l'histoire de la Compagnie montre combien assurer une fondation sur des mouvements n'était pas chose appelée à durer. Déjà, dans les notes indicatives pour donner les *Exercices*, les "Directoires" de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le vocabulaire du "sentir" était conservé avec beaucoup de réserves, par crainte des excès de l'illuminisme»<sup>30</sup>.

Si pour Ignace les mouvements spirituels étaient considérés comme nécessaires à la pratique des *Exercices* et s'il fallait même les intensifier, le discernement par la raison de l'action prévaudra largement au XVII<sup>e</sup>

<sup>27</sup> Copie d'une lettre écrite à Monsieur l'abbé de Beaupré touchant les plaintes que l'on fait de trois religieux du même ordre: *ibidem*, fol. 299.

<sup>28</sup> *Ibidem*.

<sup>29</sup> **Eliminare la nota?**

<sup>30</sup> P. Goujon, *Le devenir du discernement chez les jésuites français du XVII<sup>e</sup> siècle*, in *Le discernement spirituel au XVII<sup>e</sup> siècle*, éd. par S. Icard, Paris, Nolin, 2011, p. ?

siècle et surtout chez les Gallicans. La présence importante des Jésuites lors de la possession d'Elisabeth de Ranfaing, les lettres d'accréditation du jésuite Pierre Coton qui assuraient de la vérité de la possession contre les polémiques engendrées par les Capucins et les Minimes, montrent que la Compagnie de Jésus était familière de l'angélologie et qu'elle a pu, à la génération suivante, se démarquer du discernement des esprits au profit d'une rationalité qui est alors bien installée dans l'ordre. En Lorraine, pour les raisons politiques qu'on a vues, mais aussi en raison même de la personnalité de la mère et des pères qui l'entourent, la direction des fidèles est conduite par les affects et par les esprits pour conduire à la perfection et aux vertus. Le père de Trans se justifie, on l'a vu, en citant le rôle joué plus tôt à Nancy par le père François Poiré (qui dirigeait alors la maison professe) dont on sait, grâce à Michel de Certeau qu'il avait recours au «divin esprit et à ses mouvements intimes», docile à cet «Esprit silencieux qui le presse»<sup>31</sup>. Les jeunes Jésuites, Jean d'Argombat à Toulouse, René de Trans en Champagne, Charles Seglière en France sont tous cités par Michel de Certeau parmi les «petits saints» tentés par l'intérieur et les oraisons extraordinaires sur lesquels les autorités enquêtent au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils ont participé dans leur jeunesse, selon l'historien de la mystique, à «une sensibilité religieuse où les aspects psychologiques de la vie intérieure s'intensifient et parfois s'exacerbent»<sup>32</sup>. La communauté de Nancy soudée dans la Lorraine catholique et repliée (voire «sectarisée») autour de la mère dotée de vertus extraordinaires aura donc su retenir ces pères jésuites dont les autorités se méfient depuis longtemps, comme le montre une série de lettres adressées entre 1626 et 1636 au père Dangle et au père Nicolas Javelle<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> Actif à Nancy au moment de la possession d'Elisabeth de Ranfaing, il utilise ces expressions dans une lettre au père Vitelleschi le 26 mai 1625, citée dans M. de Certeau, *Crise sociale et réformisme spirituel au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Une nouvelle spiritualité chez les jésuites français*, «Revue d'ascétique et de mystique», t. 44 (1965), 3, p. 339-386: MANCA N° PAGINA CITAZIONE. Les quatre pères jésuites accusés à Nancy dans l'affaire des Médailles font partie de la liste des «Polyeucte de la spiritualité» comme les appelle Michel de Certeau, ces jeunes Jésuites tentés vingt ans plus tôt par les dévotions mystiques que les autorités jugent «nouvelles» et «étrangères». Ce lien entre le réformisme spirituel jésuite qui installe un courant mystique marginalisé dans la Compagnie de Jésus au début du XVII<sup>e</sup> siècle et l'affaire de Nancy, montre bien le devenir «raté» de la mystique ou son crépuscule judiciaire.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 358.

<sup>33</sup> *Ibidem*, p. 380.

*L'origine démoniaque de la dévotion des Médailles.*

En mai 1644, le père Dinet réunit des pièces à conviction. Il interroge le père d'Argombat en juillet, le père Jean Hallay procède à l'interrogatoire du père de Trans et par procuration du vicaire général de Toul, il ouvre une enquête autour de la Supérieure du Refuge<sup>34</sup> qui est interrogée à Nancy le 26 juillet 1644<sup>35</sup>. Elle répond aux demandes qui lui sont faites avec prudence, elle ne paraît d'ailleurs pas avoir été poursuivie très longtemps ni condamnée.

Par deux fois il lui est demandé si elle est délivrée de ses diables:

4. En premier lieu l'on vous demande de répondre si vous jugez devant Dieu estre delivree de la possession maligne pour laquelle jadis on a tant fait d'exorcismes sur vous? (...)

6. Depuis quand à peu pres pensez vous estre delivree de cette possession maligne?<sup>36</sup>

L'interrogatoire pour être recevable doit vérifier qu'elle répond en toute liberté aux demandes qui lui sont faites. Mais l'insistance sur cette question montre que l'origine démoniaque de la dévotion pratiquée dans la congrégation et la conversion à la vie religieuse et spirituelle d'Elisabeth de Ranfaing constituent une difficulté possible pour les Jésuites qui l'interrogent. Dans la lettre déjà citée du capucin, le père Polycarpe, la possession de la mère était présentée comme un scandale qui détruit la construction de sa vie en sainte, en mère:

Je serai trop long si j'escrivis avec combien d'artifices et de souplesse cette possedee s'est acquise l'espace de 4 ans sa reputation de grande sainte aupres des sudijs protecteurs (...) je dirai seulement qu'elle a esté si horriblement et cruellement tourmentée des demons, soit reellement et de fait, soit apparemment et en imagination seulement, que par leur propre confession on a appris que tous les diables d'enfer excepté Lucifer l'avoient violée<sup>37</sup>.

Pour le capucin, la possédée est au mieux une sainte simulée, ce qu'il confirme par l'usage qu'elle aurait fait de mouchoirs distribués guise de reliques, et au pire, une femme souillée par ses imaginations ou ses pratiques sexuelles.

<sup>34</sup> Il est recteur du collège des Jésuites de Bar-le-Duc. Le père Nicolas Javel est maître des novices à Nancy.

<sup>35</sup> BNF, Ms Français 494, fol. 332 (la traduction française est donnée dans les pièces justificatives in *Un cas énigmatique de possession diabolique*, pp. 136-137).

<sup>36</sup> *Ibidem*.

<sup>37</sup> *Ibidem*, fol. 12.

La mère répond prudemment qu'elle a été délivrée de ses démons vingt ans plus tôt après plusieurs pèlerinages. Or, c'est dans la possession comme abandon total et absolu à la volonté divine que l'étrange spiritualité du groupe trouve son origine et sa force. Consciente des risques, la mère refuse de souscrire au mot d'«holocaustes» pour désigner les membres de la congrégation, elle rejette l'idée du vœu qui les unirait en dehors de toute autorité<sup>38</sup>, comme le titre de mère, «de façon spirituelle, ou source de grâce», et dit ignorer tout des médailles, de leur «bénédiction extraordinaire», de leur «vertu spirituelle» et de leur «signe de liaison particulière des uns avec les autres et de tous avec vous»<sup>39</sup>. Mais quant à la présence de magiciens dans la Compagnie de Jésus et à l'usage de l'exorcisme, la réponse atténuée, sans la renier, la puissance des démons auxquels elle a pouvoir de répondre:

Je n'ay jamais dit qu'il faut user d'exorcismes à l'endroit des superieurs et confesseurs. Bien ay-je dit au Père qui se plaignait qu'estant sur le point de prescher il sentoît comme un bandeau qui luy bridait l'esprit que peut-estre cela provenoit de maléfice et qu'il ferait bien de s'exorcizer<sup>40</sup>.

La possession ne s'est pas terminée vingt ans plut tôt, elle s'est comme retournée en un combat spirituel qui engage chacun à pratiquer l'exorcisme des choses (hosties, objets, lieux), des humains (prêtres, confesseurs) et où la mère, forte de ses souffrances endurées et de son combat victorieux contre les diables, a gagné son autorité de mère spirituelle.

Les «holocaustes» l'entourent, comme mère et «victime» suprême choisie par Dieu durant le temps de sa possession, pour les péchés de tous: le père Coton avait d'ailleurs noté dès 1621 combien sa possession était utile à l'Eglise. C'est dans cette origine démoniaque que la congrégation du Salut assuré peut justifier sa désignation, puisque la mère, revenue quasiment des Enfers, prétend sauver les damnés et purifier le monde en distribuant comme une sainte les médailles et brevets du salut assuré.

<sup>38</sup> A. Boureau, *Le désir dicté Histoire du vœu religieux dans l'Occident médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2014; S. Houdard, *Hypothèses sur les vœu dans la spiritualité du XVIIe siècle*, in *Fables mystiques Savoir, expériences, représentations du Moyen Âge aux Lumières. Actes du colloque d'Aix-en-Provence (2013)*, sous la direction de C. Connochie-Bourgne – J.-R. Fanlo, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016, pp. 189-203.

<sup>39</sup> BNF, Ms Français 494, fol. 332 (*Un cas énigmatique de possession diabolique*, p. 139).

<sup>40</sup> *Ibidem*.



Un fois l'affaire déferée à Rome au Général des Jésuites, la dispersion des quatre Jésuites est exigée dans une lettre du 8 décembre 1644 qui est publiée à Dijon, Pont-à-Mousson puis dans d'autres villes de France.

Les pères jésuites en appellent alors à Rome et le 23 octobre 1645 le pape Innocent X charge les séculiers et l'évêque de Langres et de Chalons d'entendre la cause d'appel. La compagnie obtient un rescrit suspensif en mai 1646; l'Assemblée du Clergé de France réunie à Paris prend le 20 mai 1646 fait et cause pour les condamnés. Le 10 septembre 1647 les consultants du Saint Office prennent connaissance des pièces du procès: la sentence est rendue le 11 septembre 1648 avec l'absolution pour les trois Jésuites qui ont cependant interdiction de communiquer avec la mère, de séjourner à Nancy et de se procurer des médailles. Ils sont chassés de la Compagnie et autorisés à entrer chez les Dominicains.

Le père Jean d'Argombat entreprend alors d'écrire une vie de la mère Marie-Elisabeth de la Croix de Jésus dont la Bibliothèque Nationale de France possède le manuscrit<sup>41</sup>. Cette hagiographie d'une sainte mystique entièrement vouée à la souffrance est une collection effarante «d'horreurs» que la jeune Elisabeth, «ce prodige de souffrances», aurait vécues depuis l'enfance. C'est avec une «sainte horreur» qu'elle aurait reçu un contact avec la joue de son maître d'école et son désir de solitude et de souffrances n'aurait pas trouvé à se satisfaire dans le port du cilice qu'elle avait cousu dans ses habits, jusqu'à en défaillir, mais dans la «passion d'être laide», passion absolue de soustraction de soi à la vie conjugale et à la vie du corps.

Le biographe meurt en 1654 abandonnant son personnage en 1619 à l'orée de la possession. D'autres comme Henri-Marie Boudon ou Charles Frizon se chargeront d'écrire la vie de la mère en faisant de la possession la figure de l'anéantissement mystique et d'Elisabeth, une âme qui sait retenir les démons par la «force secrète» qui les lie en elle comme ses esclaves. Elisabeth *ou le triomphe de la Croix* comme l'écrit Henri-Marie Boudon, grâce à l'aide de la belle fille de Charles IV de Lorraine, la princesse de Vaudémont<sup>42</sup>. Malgré quelques vaines tentatives, la cause de la canonisation n'avancera pas. Elisabeth meurt le 13 janvier 1649 sans qu'on n'ait jamais vu les médailles de la congrégation....

<sup>41</sup> *La Vie de la reverende Mere Elizabet de la Croix de Jesus fondatrice de la congregation de nostre Dame de refuge et premiere Superieure de son premier monastere a Nancy*, BNF, Ms Français 1783.

<sup>42</sup> H.-M. Boudon, *Le triomphe de la Croix en la personne de la V. M. Elisabeth de la Croix*, A Liège, Chez Henry Guillaume Streel, 1686. L'archidiacre Boudon fait partie du réseau qui publie les écrits et rédige la biographie du jésuite Jean-Joseph Surin, bien connu pour son rôle dans la possession de Loudun.

